



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 01/03/2023

### **FRANCE 2030 : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS « CONSTRUCTION ET RENOVATION HORS-SITE (CRHOS) »**

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent le lancement de l'appel à projets « Construction et rénovation hors-site ».

Cet appel à projets de France 2030 s'inscrit dans la stratégie d'accélération « Solutions pour la Ville Durable et les Bâtiments innovants » et du levier « Sécuriser l'accès aux matières premières » doté de 2,9 milliards d'euros de France 2030.

Ce dispositif a pour objet de **soutenir le développement du mode constructif « Hors-Site » pour la construction neuve et la rénovation sur tout le territoire français**, afin d'accompagner la mutation technologique du secteur du bâtiment conformément aux enjeux de rationalisation des processus, des modes constructifs, de compétitivité des filières, tout en répondant aux nouvelles exigences environnementales, sociétales et réglementaires. Le développement de la filière hors-site constitue également un fort levier de relance industrielle pour la France, source d'emplois dans un secteur d'avenir en prise directe avec les défis de demain.

Cet appel à projet s'inscrit pleinement dans la logique de performance recherchée par les différentes échéances de la Réglementation Environnementale 2020 et des politiques de rénovation énergétique, pour atteindre les objectifs climatiques nationaux. Il vise à **développer un outil industriel français nouveau, compétitif par rapport à la concurrence internationale, face à la forte croissance de la demande pour la construction neuve, la rénovation énergétique ou la réhabilitation de bâtiments**

**vétustes**, notamment par l'utilisation responsable des ressources et matériaux, le recours aux produits bas carbone et aux produits issus de l'économie circulaire.

La construction « hors-site » est entendue comme un processus de construction ou de rénovation intégrant la conception, la préfabrication, la logistique, le contrôle qualité, la mise en œuvre sur le chantier et la démontabilité en fin de vie, de sous-ensembles de bâtiments produits en dehors du chantier.

**Deux axes de soutien à la construction hors-site sont proposés au sein de cet appel à projets :**

1. Le soutien au **développement d'usines d'ateliers de préfabrication ou de lignes de production** pouvant permettre des sauts technologiques et s'inscrivant dans un processus de construction hors-site (dossiers à déposer en priorité au plus tard à la relève du 15/05/2023).
2. Le soutien aux **projets de R&D de construction hors-site**. Ceux-ci pourront s'appuyer sur des démonstrateurs afin de permettre d'assurer la faisabilité de l'innovation en condition réelle.

**Opéré par l'ADEME, l'appel à projets « Construction et rénovation hors-site » est ouvert.**

**3 relèves sont prévues avec les dates de clôture suivantes :**

- Clôture 1 : le 15 mai 2023
- Clôture 2 : 15 octobre 2023
- Clôture 3 : 15 janvier 2024

Le cahier des charges est accessible sur la plateforme de l'ADEME :  
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230119/developpement-construction-renovation-hors-site-crhos?cible=79>

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Christophe Béchu - [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

Cabinet de Roland Lescure – [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

Cabinet de Olivier Klein – [secretariat.boubekeur@ville-logement.gouv.fr](mailto:secretariat.boubekeur@ville-logement.gouv.fr)

Secrétariat général pour l'investissement - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

ADEME - [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)

#### **Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir

### L'Ademe en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines -énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... -nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Plus d'informations sur : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)